

Convention Tarifaire BTS 2022 - 2023

Scolarité année scolaire : 2452,00 €

La facture annuelle vous sera adressée fin septembre avec l'échéancier établi en fonction du mode de règlement choisi. En cas d'arrivée en cours d'année, tout mois commencé est dû par le responsable financier.

En cas de départ en cours d'année, aucun remboursement ne sera consenti.

Assurance individuelle accidents

L'établissement assure tous les étudiants en individuelle accident dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires. La notice d'information détaillant les garanties et informations contractuelles ainsi que l'attestation sont téléchargeables sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe : www.saint-christophe-assurance.fr rubrique informations pratiques.

Conditions générales de paiement :

Arrhes d'inscription : 500 euros. Elles sont exigibles lors de la confirmation de l'inscription et seront déduites de la facturation. Si l'inscription ne se confirmait pas, elles ne pourront être remboursées.

J'opte pour le prélèvement SEPA :

1^{ère} échéance le 15/09 (ou plus tard suivant date d'inscription) : 1000 €/ par étudiant ;

Échéances suivantes : 5 échéances de la facture annuelle restante du 5 octobre au 5 février.

J'opte pour le paiement par chèque :

1^{ère} échéance le 15/09 (ou plus tard suivant date d'inscription) : 1000 €/ par étudiant ;

Échéances suivantes : 5 échéances de la facture annuelle restante du 5 octobre au 5 février.

L'OGEC a confié à une société extérieure le recouvrement systématique des impayés. Dans ce cas, s'ajoutent aux frais de scolarité, les frais de recouvrement. Nous vous invitons, en cas de difficultés de paiement, à prendre contact par anticipation avec le service comptabilité.

Monsieur (1) :

Madame (1) :

Déclarent avoir pris connaissance des termes de la présente convention. Les factures seront adressées par mail à l'adresse suivante :

.....@.....

Le :

Signature : Porter la mention « Lu et Approuvé »

Le :

Signature : Porter la mention « Lu et Approuvé »

Signature obligatoire des deux responsables